



EMAKINA GROUP SA

Rue Middelbourg, 64A, 1170 Bruxelles - Numéro d'entreprise 0464.812.221

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires d'Emakina Group SA sont invités à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à distance par visioconférence le jeudi **22 avril 2021 à 16 heures** depuis les bureaux de la société sis Rue Middelbourg 64A, 1170 Bruxelles.

En application de la loi du 20 décembre 2020 (MB du 24 décembre 2020), le conseil d'administration de la société a décidé que les participants à l'assemblée générale du 22 avril 2021 exerceront leurs droits exclusivement par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique. La procédure de connexion à la visioconférence est disponible sur le site web de la société (www.emakina.group section « Investor Relations »).

Ordre du jour et propositions de décisions de l'assemblée générale annuelle

1. Lecture du rapport annuel du conseil d'administration.

2. Lecture du rapport du commissaire.

3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2020 et la proposition du conseil d'administration de ne pas distribuer de dividende et de reporter le résultat de l'exercice.

4. Discussion des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

5. Décharge des administrateurs et du commissaire.

Proposition de décision : L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2020.

6. Démission d'administrateurs.

Proposition de décision : L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur François Gillet prenant effet à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Valentin Cogels prenant effet à l'issue de la présente assemblée.

7. Nomination d'administrateurs.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs pour une période de 4 ans Madame Cécile Coune et Monsieur Didier De Jaeger.

8. Renouvellement d'administrateurs.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler pour une période de 4 ans les mandats de Messieurs Karim Chouikri et Pierre Gatz.

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 3, 5, 6, 7 et 8 à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Pour assister à l'assemblée annuelle, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions suivantes :

- Conformément à l'article 22 des statuts de la société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à distance à l'assemblée générale annuelle doivent faire part de leur décision au conseil d'administration au plus tard le jeudi 15 avril 2021 par email à l'adresse fds@emakina.com.
- Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent participer à distance à l'assemblée annuelle doivent transmettre au plus tard le jeudi 15 avril 2021 une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant le blocage des actions jusqu'à la clôture de l'assemblée générale, par email à l'adresse fds@emakina.com.
- Les personnes physiques qui participent à distance à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à la visioconférence. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux. Ces différents justificatifs sont à communiquer au plus tard le jeudi 15 avril 2021 par email à l'adresse fds@emakina.com.
- La visioconférence sera accessible 15 minutes avant le début de l'assemblée générale. Les participants sont invités à se connecter à la visioconférence 5 minutes au moins avant l'assemblée, pour procéder aux formalités d'enregistrement.
- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la société, doivent être transmises au plus tard le jeudi 15 avril 2021 par email à l'adresse fds@emakina.com. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la société, sont disponibles sur le site web de la société à l'adresse suivante : www.emakina.group section « Investor Relations ».

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés gratuitement et téléchargés sur le site internet de la société à l'adresse www.emakina.group. Ces documents seront également envoyés le 1^{er} avril 2021 aux actionnaires nominatifs.

Les modalités de participation à la visioconférence seront communiquées par email aux actionnaires participant, au plus tard le lundi 19 avril 2021.

Le conseil d'administration